

Paris, le 27 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF s'exprime à Bourg-en-Bresse à l'occasion du 125^{ème} Congrès national des sapeurs-pompiers de France

Les services d'incendie et de secours assurent chaque année 4,5 millions d'interventions dont près de 80% représentent les missions de secours à personnes. Pour les Départements qui assurent 58% d'un budget global de près de 5 milliards d'euros que représentent les SDIS (Services départementaux d'incendie et de secours), cette proportion représente désormais un enjeu structurant.

Dans ce cadre, Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF, est intervenu le jeudi 27 septembre 2018 au 125^{ème} Congrès national des sapeurs-pompiers de France à Bourg-en-Bresse en conclusion d'une rencontre sur le secours d'urgence aux personnes.

Il s'est notamment exprimé sur :

- La reconnaissance des élus à l'endroit des sapeurs-pompiers de France encore très mobilisés en 2018 ;
- L'enjeu pour les SDIS de conserver un équilibre budgétaire permettant de retrouver des marges d'investissement. A cet égard, l'Etat doit poursuivre son engagement qui était de 10 millions d'euros en 2018 ;
- La nécessité de préserver le modèle spécifique français de sécurité civile et tout spécialement le volontariat qui représente 78 % des effectifs. Des mesures fortes de dynamisation du recrutement de volontaires sont attendues dans le sillage du rapport remis le 23 mai dernier au ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur ;
- Le renforcement de la coordination opérationnelle entre les services chargés des missions de secours, particulièrement entre les SDIS et le SAMU, qui commande une véritable impulsion dans la mise en place de plateformes communes de traitement des appels d'urgence ;
- L'urgence de mettre en place des mesures efficaces de protection des sapeurs-pompiers qui sont de plus en plus exposés aux risques d'agressions lors d'interventions.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 104 collectivités adhérentes, dont 101 Départements.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.